



Minute sécurité

Règle d'or n° 7
Je cède la priorité
au train



Sécurité ferroviaire: recrudescence des non respects de règles de franchissement de Passages à Niveau

23/01/2023 : Non-respect de la signalisation du PN inter-usine de Florange



Vers 12h45, au niveau du PN 412, l'équipage de la loco 431, signale qu'un véhicule Peugeot 207 gris franchit le PN inter usine devant lui au détriment du STOP en place, de la demi-barrière baissée et des signaux lumineux et sonores en cours.

07/02/2023 : Non-respect de la signalisation du PN usine de Desvres

Alors que les feux étaient allumés et que la locomotive allait sortir de la halle, le camion a franchi le passage à niveau malgré l'avertissement lancé par le chef de manœuvre.

**Le non-respect des règles de franchissement d'un PN représente un risque de collision et d'écrasement par un convoi ferroviaire
Il expose le contrevenant à une sanction.**





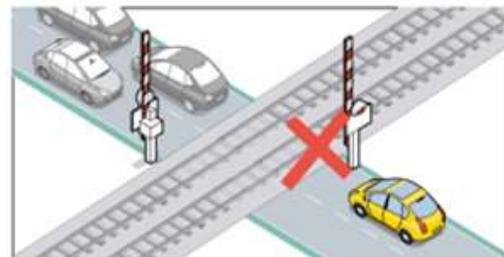
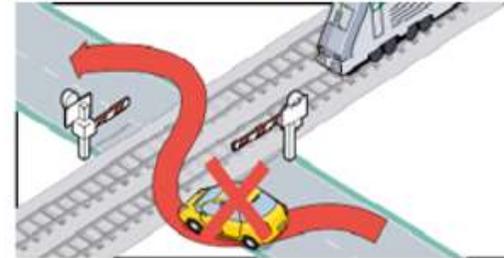
Minute sécurité

Sécurité ferroviaire

Règle d'or n° 7
Je cède la priorité
au train



Le train présente un risque d'écrasement



- Je ralentis systématiquement à l'approche d'un passage à niveau.
- A un passage à niveau protégé, je respecte les panneaux et la signalisation sonore et lumineuse.
- Je ne franchis jamais un passage à niveau si les signalisations lumineuses et sonores sont activées et si les barrières sont baissées.
- A un passage à niveau non protégé, je marque le stop et je m'assure de l'absence de train.
- Je ne m'engage pas sur un passage à niveau si:
 - ➔ Je ne suis pas sûr de le franchir complètement
 - ➔ Un train arrive
- Je ne stationne pas à moins de 3m d'une voie ferrée.



Croix de Saint-André
Implantée à proximité immédiate des passages à niveau non protégés



Passage à niveau
sans barrière



Passage à niveau
avec barrières



La distance de freinage d'un convoi ferroviaire est de plus de 20 m pour s'arrêter
Je laisse toujours la priorité au rail

